

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

DCM 2025.017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2025 à 20 H 30

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Avril 2025.

Il s'agit d'une deuxième réunion de conseil municipal, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 23 avril 2025, après une convocation envoyée dans les délais légaux le 18 avril 2025.

Le conseil municipal pouvait alors valablement délibérer sans condition de quorum.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Huit) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Onze dont un pouvoir) :

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Marion CHOFFEL

Mme Marine MATA

M. Yves DELORME

Mme Corinne CHABORD

Mme Linda LAURO

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Catherine JEANTROUX

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.017: Création et composition d'une commission communale des mobilités

Monsieur le Maire présente la volonté de la commune de créer une nouvelle commission municipale.

Cette dernière examinera les questions de déplacement tous modes sur le territoire de l'agglomération et ses impacts sur la commune.

Il est proposé qu'elle soit composée de 5 membres issus du conseil municipal, 3 de la majorité et 2 de l'opposition.

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de l'exécutif de créer une commission communale pour évoquer les mobilités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** la commission municipale des mobilités,
- **ARRETE** la composition de cette commission en désignant trois élus de la majorité et deux élus de l'opposition tels que :
Marc DELEIGUE, Marine MATA, Pascal DANCETTE, Jean-Pierre MALSERT et Jacques PRAT

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 069-216901892-20250429-2025_00017-DE

Berger
Levrault

Pour extrait conforme
A Sainte-Colombe, le 29 avril 2025

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**



*Transmis en Préfecture le : 30/04/2025
Affiché le : 30/04/2025*